|  |  |
| --- | --- |
| **Logo_FWB_Verti_Quadri** | **Circulaire n° du**  **WBE – membres des personnels** : **Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et temporaire prioritaire, de personnel administratif, de maîtres et de professeurs de religions ainsi que de puéricultrices non statutaires dans les établissements d’enseignement obligatoire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année scolaire 2018-2019 - INFORMATIONS IMPORTANTES.** |
|  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Réseaux et niveaux concernés**  **X** Fédération Wallonie-Bruxelles  Libre subventionné  libre confessionnel  libre non confessionnel  Officiel subventionné  Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur  **Type de circulaire**  Circulaire administrative  **X** Circulaire informative    **Période de validité**    **Documents à renvoyer**  Oui  Date limite :  X Voir dates figurant dans la circulaire  **Mot-clé :**   |  |  | | --- | --- | | Appel aux candidats, temporaires, temporaires prioritaires, désignations |  | | **Destinataires de la circulaire**   * Aux Chefs des établissements d’enseignement fondamental et secondaire, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles; * Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; * Aux Administrateurs(trices) des homes d’accueil de l’enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; * Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d’autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux ; * Aux Directeurs des établissements de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. * A Messieurs les Recteurs des universités ; * Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes écoles organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; * Aux Directeurs(trices) des Ecoles supérieures des arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.   **Pour information**   * Aux Préfets coordonnateurs de zone(s) ; * Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; * Aux organisations syndicales ; |  |
|  |
| **Signataire**   |  |  | | --- | --- | | Ministre / Administration : | Administration générale de l’Enseignement  Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  Monsieur Jacques LEFEBVRE  Directeur général |   **Personnes de contact**  Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l’Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.   |  |  |  | | --- | --- | --- | | Nom et prénom | Téléphone | Email | | Les Agents de la Direction de la carrière | 02/413.20.29 | [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be) | | |

**OBJET** : **WBE – membres des personnels** : **Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et temporaire prioritaire, de personnel administratif, de maîtres et de professeurs de religions ainsi que de puéricultrices non statutaires dans les établissements d’enseignement obligatoire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année scolaire 2018-2019 - INFORMATIONS IMPORTANTES.**

Par la présente, je porte à votre connaissance plusieurs informations importantes au sujet des appels à candidatures pour l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année scolaire 2018-2019 qui seront publiés de janvier à avril 2018 au Moniteur belge.

Merci d’en assurer une large diffusion, par exemple, en affichant la présente dans votre établissement ou votre institution.

1. **Réforme des titres et fonctions**

Une circulaire d’information générale relative à la réforme des titres et fonctions, concernant l’ensemble des réseaux d’enseignement, est diffusée sur le site des circulaires : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5724>

Cette circulaire concerne l’Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, l’Enseignement secondaire de plein exercice et en alternance, ordinaire et spécialisé, et l’Enseignement secondaire de promotion sociale.

Une application informatique spécifiquement dédiée à l’information sur la réforme des titres et fonctions est à la disposition des candidats via le site enseignement.be, à l’adresse suivante : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27274>

Elle permet au candidat de déterminer la qualité du titre dont il est porteur au regard de la fonction postulée, l’échelle barémique liée à la qualité du titre pour la fonction visée, ainsi que les cours accrochés à la fonction (c'est-à-dire les matières qu’il est habilité à enseigner et les niveaux visés).

1. **Publication des appels de janvier à juin 2018**

La parution au Moniteur belge des appels aux candidatspour l’enseignement obligatoire, les puériculteurs(trices) non statutaires, les maîtres et professeurs de religion aura lieu le **10 janvier 2018**.

Celle de l’appel aux candidats pour l’enseignement de promotion sociale aura lieu le **10 janvier 2018.**

Celle de l’appel aux candidats pour le personnel administratif aura lieu le **2** **février 2018**.

La période de validité pour répondre aux **appels aux candidats publiés le 10 janvier** courra **jusqu’au 10 février 2018** inclus.J’attire d’ores et déjà votre attention sur la nécessité pour les candidats d’introduire **impérativement** toute candidature **dans ce délai**.

Il est toujours possible de postuler tout au long de l’année, en dehors de la période de validité de ces appels, toutefois une telle candidature ne sera jamais prise en compte par priorité lors des opérations de désignation et ne sera pas comptabilisée dans le dossier du candidat pour son classement sur la base du nombre de candidatures déposées.

Un appel spécifique suivra dans le courant de l’année pour les CPMS (avril 2018).

1. **Publication des emplois vacants**

Je vous précise que la liste des emplois restant vacants à l’issue des opérations de réaffectation et de l’ensemble des opérations statutaires dans l’enseignement obligatoire (fondamental et secondaire) et dans les internats et homes d’accueil de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sera publiée au moniteur belge le 12 janvier 2018.

1. **Formulaire électronique**

La réponse aux appels à candidature se fera uniquement au moyen d’un formulaire généré dans l’application informatique « WBE recrutement  enseignement ».

Les liens pour se connecter à cette application sont publiés sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be> , et sont accessibles sur sa page d’accueil, soit via le profil de « visiteur », soit via celui de « membre du personnel ».

**Information importante :**

Attention, les formulaires de candidature ne seront générés par l’application qu’à partir de la **date de la publication des appels**, soit à partir du **10 janvier 2018** pour les premiers appels. **La candidature ne pourra être introduite valablement qu’à partir de cette date.**

Les modalités pratiques pour compléter le formulaire seront précisées dans chacun des appels.

Un guide de l’utilisateur CERBERE est publié sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=cerbere&profil=ens>

**Services de support :**

Pour toute question relative à la connexion et l’identification au portail CERBERE (avant connexion à l’application) :

Support technique : [support@etnic.be](mailto:support@etnic.be) – 02/8001010

Pour tout question relative à l’utilisation de l’application « WBE recrutement enseignement » (après identification au portail CERBERE et à partir du 10 janvier 2018)

Support WBE: [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be) -02/4132029

Des permanences seront accessibles aux candidats qui éprouvent des difficultés avec l’utilisation de l’application informatique. Elles auront lieu dans les locaux et aux jours (et uniquement à ceux-ci) spécifiés sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>.

1. **Documents à joindre à l’acte de candidature en réponse aux appels qui seront lancés de janvier à avril 2018**

Les documents à joindre impérativement à l’acte de candidature seront de trois ordres :

1. **Une copie du ou des diplôme(s) et/ou de la ou des attestation(s) provisoire(s) de réussite.**

Les étudiants en dernière année d’études pourront se porter candidats à une fonction. Cette candidature sera comptabilisée pour leur classement sur la base du nombre de candidatures, si et seulement si nous parviennent, à l’adresse indiquée dans l’appel, une copie de leur(s) diplôme(s) et/ou de leur(s) attestation(s) provisoire(s) de réussite, et ce avant le 31 décembre 2018, dernier délai.

|  |
| --- |
| Si cela n’a déjà été fait lors de la réponse à l’appel aux candidatures de janvier 2016 ou de janvier 2017, nous invitons tous les candidats à nous transmettre également, en complément du titre de capacité lié à la fonction postulée, tout diplôme, attestation de réussite, certificat, ou tout autre document utile certifié ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.  Il sera possible, comme à l’occasion des appels des deux années précédentes, de déposer les documents numérisés (PDF) dans l’application WBE Recrutement. |

1. **Un extrait de casier judiciaire visé à l’article 596 al2 du Code d’instruction criminelle**

Vu les délais d’attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire, il apparait nécessaire de le commander et d’aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes. Dès cette année, **cet extrait de casier judiciaire devra obligatoirement être joint aux actes de candidature, sans possibilité de régularisation ultérieure**, ceci afin d’assurer un traitement plus rapide de ces dernières.

1. **Une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise.**

Les candidats possédant une expérience utile sont invités à joindre à leur dossier de candidature une copie de la lettre notifiant sa reconnaissance.

1. **Un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour répondre aux questions**

Les candidats et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction de la carrière au sujet des appels à candidatures sont invités à joindre celle-ci au numéro de téléphone, accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

**02 / 413 20 29**

Une adresse e-mail est également à leur disposition :

[**recrutement.enseignement@cfwb.be**](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel et à l’ensemble des candidats potentiels, en ce compris les étudiants s’il échet, le contenu de la présente.

Je vous remercie dès à présent de votre collaboration.

**Le Directeur général**

**Jacques LEFEBVRE**

***Annexe administrative destinée aux services Imprimerie et Cyberécoles***

**Cette circulaire est adressée à**

**Aux établissements**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réseaux(x)** | **Niveau(x) d’enseignement** | |
| Tous  x Fédération Wallonie-  Bruxelles  Libre subventionné  Libre confessionnel  Libre non confessionnel  Officiel subventionné  XLibre subventionné et Officiel subventionné (uniquement Universités, Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des arts et établissements d’enseignement de promotion sociale. | Tous  x Maternel ordinaire x Maternel spécialisé x Primaire ordinaire x Primaire spécialisé x Secondaire artistique x Secondaire ordinaire CEFA x Secondaire ordinaire obligatoire  x Secondaire spécialisé  Artistique à horaire réduit X Promotion sociale secondaire X Promotion sociale supérieur | X Universitaire X Hautes Ecoles X ESA – Ecoles sup. des arts X Centre de dépaysement  Centre de Technologie Avancée X Centre PMS  Service PSE  Centre technique x Home d’accueil permanent x Internat primaire ordinaire x Internat secondaire ordinaire  x Internat spécialisé x Internat supérieur |

**Aux pouvoirs organisateurs**

Tous les pouvoirs organisateurs concernés par les établissements sélectionnés reçoivent également la circulaire.

**Pour information**

Inspecteur général coordonnateur du Service général de l’inspection

Inspecteurs du fondamental

Inspecteurs du secondaire

Inspecteurs du spécialisé

Inspecteurs de promotion sociale

Inspecteurs des CPMS

Inspecteurs de l’enseignement artistique

Inspecteurs de l’enseignement à distance

Vérificateurs

x Organisations syndicales

Fédérations d’associations de parents

Délégués du Gouv. près des ESA et des Hautes Ecoles

Délégués et Commissaires du Gouv. près les institutions universitaires

Conseil des PO de l’enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS)

Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)

Secrétariat général de l’enseignement catholique (SEGEC)

Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)

Fédération des étudiants francophones (FEF)

L’Administrateur général de l’ARES

U.N.E.C.O.F

Préfets et coordonnateurs de zone(s)

Coordinateur du Service de Conseil et de Soutien pédagogique de l’enseignement organisé par la Communauté française

Autre (à préciser) :

Les services Imprimerie et Cyberécole peuvent obtenir toute information complémentaire concernant la diffusion de cette circulaire auprès de :

|  |  |
| --- | --- |
| Service : | Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles |
| Nom : | Jean-Philippe SMEERS |
| Téléphone : | 02/413.23.09 |
| E-mail : | [jean-philippe.smeers@cfwb.be](mailto:jean-philippe.smeers@cfwb.be) |